

<b>FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2016</b>
--------------------------------------

<b>Nom – Prénom</b>		
<b>Date et lieu de naissance</b>		
<b>Adresse – Code Postal – Ville</b>		
<b>Tél.</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Association de chasse de</b>		<b>N° Adhérent : 690 . . .</b>

INTITULE DE LA FORMATION	DATE	COUT

Pour les formations comportant plusieurs sessions, vous pouvez mettre plusieurs dates dans votre ordre de préférence.

Pour les formations suivantes : Chasse à l'arc, Préparation à l'examen du permis de chasser, Chasse accompagnée et Education à l'environnement, merci de contacter la FDCRML au 04.78.47.13.33 afin d'obtenir un formulaire d'inscription officiel.

Liste des formations et Conditions d'inscription au dos →

A....., le .....2016

Signature du Président de l'association (obligatoire) :

Signature du candidat :

**ATTENTION : 1 bulletin et 1 chèque par candidat et par formation** (suivi administratif et comptable)

<b>Bulletin d'inscription, accompagné du chèque à l'ordre de la FDCRML, à retourner à :</b> Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, 1, allée du Levant 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
---

-----  
*ACCUSE DE RECEPTION D'INSCRIPTION – FORMATION 2016*

est inscrit à la formation ..... et recevra une convocation en temps utiles (**Cependant, la FDCRML se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant**).

n'est pas inscrit à la formation ..... pour la raison suivante :

Formation complète

Autre : .....

.....

.....

*Merci de compléter cette partie*

Mme, Melle, Mr .....

Domicilié .....

.....

## LISTE DES FORMATIONS 2016

INTITULE DE LA FORMATION	DATES				COUT
Devenir garde chasse particulier	Les Vendredi 15, 29 janvier et 5 février 2016 de 13 h 30 à 19 h 30				44 €
Etre un membre de bureau efficace d'une association de chasse	Lundi 8 février 2016 de 18 h 30 à 22 h				Gratuit (adhérents) 30 € (pour les autres)
Mettre en place des animations nature dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires	mercredi 13 avril 2016 de 19 h à 21h				Gratuit (adhérents) 30 € (pour les autres)
Se former au Piégeage – Agrément piégeur	Les vendredi 2 et 9 décembre 2016 de 9 h 00 à 18 h 00				60 €
Recyclage en piégeage et distribution des commandes de matériels (pièges, semences, agrainoirs, clôture...) <b>NOUVEAU</b>	Le samedi 19 mars 2016 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00				Gratuit
Régulation des corvidés par tir	Mercredi 16 mars 2016 de 9 h 30 à 15 h 30				30 €
Responsable de battue Niveau 1	Lundi 4 juillet 2016 De 8 h à 17 h 15	Samedi 23 juillet 2016 de 8 h à 17 h 15	Mercredi 7 septembre 2016 de 8 h à 17 h 15		30 €
Responsable de battue Niveau 2	Jeudi 15 septembre de 18 h 30 à 21 h				15 €
Hygiène de la venaison	Mercredi 8 juin 2016 de 19 h 00 à 22 h 30				17 €
Chasse d'été du grand gibier et renard	Lundi 30 mai 2016 de 19 h 00 à 21 h 30				Gratuit
Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles	Mercredi 13 avril 2016 de 14 h à 17 h				Gratuit
Comptage nocturne des lièvres	A définir avec les associations de chasse intéressées				Gratuit
Chasse accompagnée	Mercredi 01 juin 2016		Samedi 27 août 2016		Gratuit
Education à l'environnement	Toute l'année				Gratuit
Se perfectionner pour le tir avec une arme a canon rayé <b>NOUVEAU</b>	Samedi 27 Août 2016 08 h 30 - 10 h 30 et 10 h 30 -12 h 30	Samedi 03 septembre 2016 08 h 30 -10 h 30 et 10 h 30 – 12 h 30	Lundi 22 Août 2016 08 h 30 – 10 h 30 et 10 h 30 – 12 h 30	Lundi 29 Août 2016 08 h 30 – 10 h 30 et 10 h 30 – 12 h 30	30 €
Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs	Jeudi 23 juin 2016 de 18 h 30 à 20 h 30				Gratuit
Développement des populations de petit gibier	Vendredi 7 octobre 2016 de 9 h 00 à 18 h 00				27 €

Rappel : Le coût de la formation correspond à la prise en charge de la documentation et du (ou des) repas pour les stages en journée.

### CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Les formations constituent des missions de service public organisées par la FDCRML.

Elles sont destinées aux candidats à l'examen du permis de chasser, candidats à l'agrément de piégeage, chasseurs, ainsi qu'aux adhérents territoriaux à jour de leur cotisation. D'autres publics peuvent être admis à participer après autorisation de la Fédération. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec les associations départementales de chasse spécialisées.

L'accès à un stage doit faire l'objet **d'une inscription préalable obligatoire** à l'aide du bulletin situé au recto de cette page ou disponible auprès de la Fédération ainsi que sur Internet ([www.fdc69.com](http://www.fdc69.com)) et **au plus tard 15 jours avant la date choisie**.

**Un bulletin d'inscription et un chèque par candidat et par formation sont demandés.**

**Après la date de formation, aucune inscription ne pourra être remboursée.**

La formation pédagogique est gratuite, seule une participation est exigée afin de contribuer aux frais de documentation remise à l'issue de chaque formation ainsi que parfois aux repas.

La FDCRML se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Une convocation individuelle parviendra directement aux personnes inscrites afin de valider leur inscription ou les informer, le cas échéant, de l'annulation de la formation.